

## **COMPTE RENDU DES RP SUD DE LA REUNION AVEC LA DIRECTION DU 24 FEVRIER 2022**

Présents pour les salariés : Pierre Olivier Casabianca, Laurence Collet, Pascal Martin et Jean Bernard Vitiello

Présents pour la direction : Samuel Peltier, Marilyne Camacho, Séverine Achard, Béatrice Nivois et Anne De Geoffroy

### **Point Emploi**

Marilyne Camacho nous apprend que le poste de chargée de gestion administrative, au BRI, a été attribué à Corinne Vincent et celui d'assistante à la locale de Nice a été attribué à Linda Amokrane.

Concernant le poste d'OPV, de responsable de régie et de scripte, ils ne sont toujours pas passés en Coca. Marilyne Camacho pense qu'ils seront attribués lors du Coca de mars.

Par ailleurs, notre RRH « travaille pour que le BRI d'Antibes ait un 2<sup>e</sup> responsable de régie. »

### **Les remplacements à la rédaction**

A la rédaction, suite aux nombreux départs ces deux dernières années, un point a été fait sur les remplacements.

La direction nous confirme qu'un poste de JRI a bien été supprimé. Marilyne Camacho ajoute que : deux postes de JRI sont toujours gelés tout comme deux postes de rédacteurs. L'un des deux postes est toujours réservé au cas où un salarié gagnerait aux Prud'hommes.

Notre RRH ajoute qu'elle « doit organiser un point sur l'emploi. »

### **MUSIC BOX**

*Nous demandons que l'habillage mais aussi le montage des sujets de l'émission et l'assemblage de celle-ci soient bien fait en Côte d'Azur. Nous demandons une scripte dédiée sur cette émission. La direction peut-elle s'engager en ce sens ?*

Concernant la durée, l'émission sera de 26 minutes avec 10 minutes d'interviews, il y aura un blind test, des interviews de proches, une séquence avec un sujet.

Pour la partie live, les artistes joueront deux fois trois titres.

Le directeur de France 3 Côte d'Azur, explique que l'émission musicale est faite sur « les moyens dégagés grâce à l'externalisation des « Chroniques Méditerranéennes ». On a ainsi pu garder du montage à Marseille et à Antibes. »

Les RP demandent si les tournages effectués en Côte d'Azur seront montés à Antibes ? Béatrice Nivois répond que les sujets sont tournés « avec les moyens de la Fabrique. On ne va pas dépiler la rédac. Le montage sera fait par du personnel CDI. Les sujets seront montés à Marseille ou à Antibes en fonction des dispo des salariés. Je vous demande de la souplesse. »

Le directeur précise que les sujets seront principalement montés à Marseille et exceptionnellement à Antibes.

Pourquoi ne pas monter les sujets tournés sur la Côte d'Azur à Antibes ? « Les monteurs de la Fabrique sont à Marseille mais l'assemblage de l'émission se fera à Antibes et exceptionnellement à Marseille » explique Samuel Peltier.

**Au sujet de la scripte, il n'y aura pas de scripte nous confirme la direction.** Une décision incompréhensible pour les RP : qui va créer les coquilles ? Qui va faire les conducteurs ? Qui va gérer les temps ?

Pour Béatrice Nivois, il n'y a pas de problème puisque l'émission musicale « Aqui », diffusée en Paca en novembre dernier, était sans scripte ».

Samuel Peltier ajoute : « Cette émission musicale a été réalisée par Rémy Dupont, notre réalisateur, tout comme l'émission musicale music Box ».

Renseignements pris par les RP, Aqui n'était pas une émission musicale mais un concert et les artistes devaient jouer 3,5 minutes maximum.

Pour les RP, comme pour Rémy Dupont, que nous avons contacté, l'émission musicale qui va être tournée a besoin de scriptes.

Samuel Peltier a fini par reconnaître que s'il y a besoin de scriptes, il y aura une scripte sur l'émission.

Malheureusement le 1<sup>er</sup> tournage, et peut-être même ceux des 2 et 3 mars, se feront sans scripte. La direction est inflexible.

**Après le 1<sup>er</sup> enregistrement de l'émission, le lundi 28 février, la direction s'est rendue compte qu'il était impossible de travailler sans scripte. Une scripte sera donc prévue pour les prochains enregistrements.**

**Cette décision ravit vos RP...**

### **Rédacteur en chef**

*Quelle est la situation du rédacteur en chef ?*

Pour le directeur, la décision concernant le rédacteur en chef devrait bientôt arriver : « C'est une question de jours. J'aurais préféré que ça aille plus vite. »

*Est-il toujours en Accident du travail ?*

« Oui il est toujours en AT » répond Marilyne Camacho. « On n'a pas encore la décision de la CPAM. La sécurité sociale devrait se prononcer d'ici la fin du mois ».

Concernant son éventuel remplacement, Samuel Peltier explique qu'il attend la décision et « tout peut aller très vite derrière. »

A la question : Avez-vous proposé à des salariés de la rédac de faire adjoint ? Le directeur répond que « s'il y a des compétences, on fait appel aux salariés d'Antibes. Si des personnes veulent faire de l'encadrement elles doivent se signaler auprès du rédacteur en chef. Elles seront reçues par le rédacteur en chef et la RH. »

### **Elections municipales de Menton**

*Pourquoi les salariés de la BAV de Menton n'étaient pas planifiés sur les élections ?*

Samuel Peltier a expliqué qu'il a « été surpris » de voir que l'équipe de Menton n'était pas d'élection. « La demande ai été faite pour que l'équipe bosse ce week-end-là, C'est vrai qu'ils ont travaillé un week-end avant et qu'ils étaient planifiés sur la fête du citron, mais les élections c'est quand même plus important ».

### **Les congés de fractionnements**

*Pouvez-vous redéfinir les règles des congés de fractionnements pour les journalistes ? Faut-il avoir posé moins de 17 jours de congés annuels entre le 1er mai et le 31 octobre pour en bénéficier ?*

Marilyne Camacho explique qu'il faut avoir posé moins de 17 jours de **congés annuels** entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre pour avoir droit aux congés de fractionnement.

Notre RRH rappelle que seul les 4 premières semaines de Congés annuels (donc la 5<sup>e</sup> semaine n'ai pas prise en compte), génère du fractionnement.

Pour rappel, pour avoir droit à 1 jour de congé de fractionnement il faut poser entre 3 et 5 jours de congés annuels en dehors de la période qui va du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

Pour avoir droit à 2 jours, il faut poser au moins 6 jours de CA en dehors de la période qui va du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

A noter que notre RRH confirme que les congés n'apparaissent pas sur mon kiosque et qu'il faut prendre les jours de fractionnement sur l'année civile en cours.

### **Locale de Nice**

*La 1ere semaine de février, il y a eu, une nouvelle fois, un fort turn over à la locale, compliquant de fait, le suivi de l'actu et le calage des sujets. Pourquoi ?*

*Le mercredi 2 février il n'y aurait pas dû avoir de locale de Nice (et une seule équipe était programmée) pourtant dans la matinée il a été décidé de faire une édition. Pourquoi ne pas avoir fait appel à des CDD renforcer l'unique équipe ? N'y avait-il pas une autre solution possible ?*

- ! La direction explique qu'il y avait 3 absents à la locale cette semaine-là, ce qui a compliqué la réalisation du planning.  
Le directeur explique qu' « il n'est pas contre les vases communicants entre locale et Antibes. Les salariés ne doivent pas être cantonnés à faire de la locale. Mais il faut que ça s'organise. »  
Pour les RP SUD aussi l'organisation est essentielle. L'ensemble des RP ont rappelé que lors de l'enquête sur la locale il a été préconisé qu'il y ait peu de turn over afin de préserver une cohésion de groupe.  
De plus les RP demandent à ce que les salariés qui doivent faire des remplacements à la locale fassent des remplacements longs. Les RP Sud demandent également que le planning de la locale soit fait par la locale, comme ça se fait d'ailleurs dans les autres locales, afin d'éviter ce genre de désagréments.
- ! Au sujet de la diffusion de la locale le 2 février, les RP expliquent que ce jour-là il ne devait pas avoir de diffusion car il devait y avoir le débat de la municipale de Menton et qu'une seule équipe était planifiée pour travailler sur l'actu niçoise le mercredi 2 février.

Samuel Peltier explique qu'«au dernier moment il ne restait plus qu'un candidat, on a donc fait le choix de réduire la tranche et de remettre une locale raccourcie. »

Les RP expliquent que le problème vient du fait qu'il a été demandé à la locale de

faire un JT dans la matinée. Malheureusement ce jour-là il n'y avait qu'une équipe, qui tournait l'après-midi. Et un malheur n'arrivant jamais seul, le rédacteur en chef adjoint de la locale était l'un des membres de cette unique équipe. Il n'était donc pas disponible l'après-midi. Pour compléter la locale le rédacteur en chef a demandé à l'équipe de diffuser les deux derniers marbres.

Malgré cela il n'a pas été possible de faire 7 minutes, c'est uniquement pour cela que la locale a été raccourcie.

Les RP ne comprennent pas cette décision et espèrent que ça ne se reproduira plus. Les RP n'ont pas compris pourquoi des CDD n'ont pas non plus été appelés en renfort. Si ce n'était pas possible d'avoir plus de personnel il aurait fallu ne pas diffuser et diffuser le programme de FTR.

## **COVID**

*Le comptage des cas "dans la sphère privée" ou des personnels en télétravail, se distingue-t-il des cas positifs travaillant sur site au moment de leur diagnostic ?*

*Tout est-il cumulé ? La direction n'effectue aucun contrôle sur les personnels cas contacts qui doivent se tester plusieurs fois et qui le font ou pas ? Pourquoi ?*

*Combien de cas positifs en Côte d'azur entre le 1er janvier et le 31 janvier ?*

Pour la direction, si les salariés sont en télétravail, on ne communique pas. Par contre, si les personnes infectées étaient présentes 72 h avant le diagnostic du test sur leur lieu de travail, la direction communique. D'après la direction, il y a une différence entre être compté et être comptabilisé.

Enfin, d'après notre RRH il y avait 11 cas positifs en Janvier.

## **Presse**

*La rédaction, la documentation et plus généralement tous ceux qui s'intéressent à l'actualité ont été privés de journaux pendant des semaines. Les cadres rédaction et technique se sont activés pour trouver une solution. Quoi qu'il en soit peut-on s'entendre sur la mise à disposition de 8 exemplaires de Nice Matin sous format papier à la Brague et des éditions dédiées dans les Bex?*

L'application Cafeyn a été réactivée pour les journalistes et la documentation depuis lundi 21 février.

La direction explique qu'il y aura toujours des exemplaires papiers de Nice-Matin (3-4 pour l'édition de Nice) et 3 pour les autres éditions, dont le Var. « C'est aussi un soutien à la PQR » explique Samuel Peltier. La presse nationale papier sera également gardée explique la direction.

Pour ce qui concerne les BAV, elles garderont également leurs exemplaires papiers.

Les RP ont dit à la direction que le marchand de journaux qui fournit la presse à la locale n'a pas été payé depuis plusieurs mois. Nous espérons que la situation sera réglée rapidement. Le même problème était survenu l'an dernier. FTV avait mis 4 mois pour régler les factures.

### **Déménagement**

*La direction peut-elle indiquer si les bav sont amenées à disparaître, si le déménagement a lieu ?*

*La direction peut-elle procéder à une évaluation de la réhabilitation de la Brague et la communiquer aux rp?*

En ce qui concerne les Bav, la direction nous assure qu'elles resteront en place si le projet de déménagement aboutit. « Seul la locale de Nice va déménager » explique le directeur.

Les RP répètent que d'une part la majorité des salariés sont contre le déménagement du site de La Brague. D'autre part, les RP ne comprennent pas pourquoi la locale doit déménager alors que les locaux sont situés au centre-ville, près des principaux lieux de reportages.

Pour ce qui est de l'évaluation de la réhabilitation de la Brague, les élus du CSE ont fait cette demande à la direction du réseau. Un CSE extraordinaire exclusivement consacré au déménagement de la Brague a lieu ce mercredi 2 mars.

Les RP espèrent que la direction fournira l'ensemble des documents demandés aux élus. Pour rappel, un préavis de grève pour dire non au déménagement a été déposé par Sud, le SNJ, FO et la CGT pour le vendredi 4 mars. La CFDT a déposé un préavis de grève illimité à partir du vendredi 4 mars.

### **Attribution des caméras**

*Certains JRI ont des caméras attribuées, alors pourquoi ils ne peuvent pas les utiliser quand ils travaillent car ces caméras sont programmées pour des cdd... Faut-il instaurer un planning caméra à la semaine ?*

La direction explique que « lorsqu'un CDD travaille par exemple une semaine complète du lundi au vendredi, il est logique de lui attribuer la caméra d'un CDI qui travaille un seul jour dans la semaine. Tout doit se faire en bonne intelligence. »

La direction reconnaît que cela doit se produire produit de façon exceptionnelle car les titulaires doivent travailler avec leur matériel.

## **Informatique**

*Quand la responsable informatique est absente, qui les salariés doivent-ils contacter pour résoudre les problèmes ? Les informaticiens de Marseille peuvent-ils dépanner les collaborateurs d'Antibes ?*

Les RP Sud ont expliqué à la direction que parfois les salariés ont des problèmes informatiques et ne peuvent pas être dépannés car il n'y a personne au service informatique d'Antibes et l'informatique de Marseille est débordé et ne peut répondre aux demandes.

Pour la direction : « Lorsque la responsable informatique d'Antibes est absente, il faut se référer à Marseille, bien que les Marseillais ont beaucoup de travail car ils gèrent aussi la Fabrique ».

Les RP ont demandé si une hotline France TV 24h/24 existait. La direction répond que non. Le directeur ajoute que le manque de personnel dans le service informatique « est le même dans tout le réseau ».

Pour les RP Sud les réponses de la direction ne sont pas satisfaisantes car le problème va se reproduire. Faut-il embaucher quelqu'un ? Faut-il prendre un alternant ? La direction ne doit pas faire que constater un problème. Elle doit trouver une solution pour que les collaborateurs de Côte d'Azur puissent être dépannés en cas de problème.

## **Salaires rémunération**

*Mesures journalistes 2021 : pourquoi 2,3 % de moyenne chez les journalistes ? Qu'est-ce qui a mû cette politique salariale ?*

Les RP ne comprennent pas pourquoi en 2021 la moyenne des mesures pour les journalistes était de 2,3 %. Pour comparaison, celle des PTA était de 3,2%.

Pour les journalistes les mesures sont en baisse depuis 3 ans. Cette moyenne était de 2,92% en 2019 et de 2,78% en 2020.

La direction explique que les nouveaux accords accordent un minimum de 2%, avant c'était moins ». Pour la direction, « c'est mieux maintenant », ce que réfutent complètement les RP.

Marilyne Camacho ajoute que si cette année la moyenne des augmentations est à 2,3% c'est parce qu'il y a eu plus de journalistes augmentés.

Les RP lui répondent que la moyenne est toujours la même. En effet, en 2019, 15 mesures ont été distribuées en 2019 et 2020 (soit respectivement 34% et 37% de bénéficiaires). Il y en a eu 14 en 2021 (30% de bénéficiaires).

Que ce soit pour les journalistes et les PTA ces augmentations sont bien maigrichonnes car en général les salariés ont une augmentation tous les trois ans.

Cette augmentation est bien en deçà de l'inflation actuelle. Nous demandons que les salaires soient revalorisés pour stopper la perte de notre pouvoir d'achat.

### **Indemnités et tickets restaurants**

*Comment les cdd doivent procéder pour avoir des indemnités forfait repas zone résidence puisqu' ils n'ont pas accès à mon kiosque ?*

*Les salariés et les CDD de la locale de Nice n'ont quasiment plus de tickets restaurant depuis octobre ou novembre dernier. Pourquoi ? Quand est-ce que cette situation va prendre fin ? Actuellement les tickets restaurants sont à 8 euros, quand vont-ils être augmentés ?*

Pour les CDD qui veulent déclarer leurs heures supplémentaires ou un repas zone résidence (inférieur à 50 km), ils peuvent le faire via leur feuille de RIA (relevé individuel d'activité).

Pour les PTA, la feuille RIA est normalement disponible dans le bac transparent en face de la porte d'entrée du mixage.

Pour les journalistes, il faut la demander à l'organisation d'activité. Idem pour les PTA si la feuille n'est pas à l'entrée du mixage.

Au-delà de 50 km, les salariés doivent faire la demande de remboursement via CONCUR.

Marilyne Camacho affirme « qu'il n'est pas prévu que les tickets restaurants soient augmentés. C'est l'entreprise qui décide. »

Une bien mauvaise nouvelle pour les salariés de la locale qui doivent se contenter de tickets restaurants à 8 euros.

Les RP SUD rappellent à la direction que les salariés de la locale n'ont plus de tickets restaurants depuis plusieurs mois. Samuel Peltier est au courant du problème. Il explique « qu'il y a eu une livraison de 330 tickets pour absorber les retards ». Marilyne Camacho ajoute : « il va falloir prendre le temps de faire les régularisations. »

### **Télétravail**

*Contrats télétravailleurs. Les contrats stipulent que les jours de télétravail sont donnés sur un mois, avec donc une visibilité sur les jours de télétravail. Est-ce bien mis en application ?*

La direction rappelle que les jours de télétravail peuvent être sur le mois calendaire ou sur le trimestre. En ce qui concerne les fonctions supports, les jours de télétravail sont des jours fixes. Pour les documentalistes et le web, c'est variable. Cela dépend donc des besoins de chaque service. Pour repérer où l'on peut noter nos jours de télétravail dans mon kiosque, il y a une petite icône " maison". Il faut faire la demande au chef de service.

### **Semaine en 4 jours**

*Certains salariés entendent dire que les rédactions et techniques parisiennes au siège ou à Vanves pratiquent la semaine en 4 jours payés 5. Est-ce exact ? Pourquoi ? Quelle est la possibilité pour un salarié de travailler 4 jours s'il n'a pas 57 ans dans le cadre du plan séniior ?*

Marilyne Camacho répond que « la situation à Vanves est en train de changer. C'était valable pour la rédaction de Vanves et pour le service JRI. »

« Pour Paca, on a fait le choix de garder les 4j pour les salariés qui ont choisi le contrat de génération. Chez nous, il n'y a pas de possibilité de travailler en 4 jours sauf si le collaborateur prend un 80% » ajoute notre RRH.

Le nouveau contrat génération est renégocié tous les 3 ans dixit notre RRH qui ajoute : « il n'y a pas de projet pour travailler en 4j, sauf peut-être sous l'angle de la pénibilité. »

### **Jours flottants**

*Selon l'article 2116 de la convention collective et le calendrier 2022 il y aura 4 jours flottants pour les PTA. Moins un jour de solidarité, cela fait trois jours flottants en 2022. La direction confirme-t-elle?*

« Oui, c'est bien exact » confirme Maryline Camacho. Nous avons reposé cette question ce mois-ci car en janvier dernier notre RRH nous avait dit que les PTA n'auraient qu'un seul jour flottant cette année.

### **Point sur l'actualité de l'antenne**

Le directeur salut les « deux belles opérations » qui ont été diffusées sur notre antenne.

! Il y a eu le tour des Alpes-Maritimes et du Var « avec de très beaux directs. Des centaines de questions posées avec le QR Code, il faut que l'on développe cette technique » se réjouit Samuel Peltier.

Côté audience, les 3 retransmissions télé ont rassemblé en tout 400.000 téléspectateurs. Très bonnes audiences sur Internet aussi.

Béatrice Nivois ajoute que « l'on a fait un carton le week-end. Il y a eu 11.2% le samedi soit une audience cumulée de 160.000 téléspectateurs et 6.7% le dimanche soit 110.000 téléspectateurs. C'est au-dessus de ce que l'on a fait l'an dernier. »

! Le 11 février, nous avons retransmis la cérémonie d'ouverture du carnaval de Nice. Là aussi le directeur salut le « très beau travail de nos équipes. »

Le directeur est content des très bonnes audiences sur Internet. « Le direct a fait 20.000 pages vues, l'arrivé du Roi : 65.000 vues pour 45 secondes, les groupes folkloriques ont fait 95.000 vues et la vidéo sur la Fête du citron : 95.000 vues. »

Le directeur profite de ce point pour rappeler que l'équipe numérique « fait du très bon boulot » et que le numérique est une antenne à part entière ».

Deux affirmations que vos RP ne cessent de répéter réunion après réunion. Il faudrait maintenant donner plus de moyens au Web pour que ce service puisse se développer.

Pour ce qui concerne les prochaines diffusions, la direction rappelle que le samedi 26 février est diffusée une émission nationale sur le carnaval. Elle sera diffusée sur Culture box, mardi 1<sup>er</sup> mars à 22h à l'occasion du mardi gras.

A noter que cette émission de 26 minutes est présentée par Éric Charay et produite en externe, ce dernier point désole vos RP.

Samedi 26 février s'est ouvert le Salon de l'agriculture à Paris. Le directeur explique qu'il y aura à cette occasion un Dimanche en politique Grande région et qu'une journée spéciale sera faite le 1<sup>er</sup> mars dans le JT. Une équipe de Marseille va également monter au salon et le 18h30 sera diffusé du salon de l'Agriculture. Il sera piloté par Antibes et enregistré dans les conditions du direct à 17h00.

L'enregistrement de l'émission musicale débute lundi 28 février. Les interviews seront enregistrées le matin et la partie musicale sera enregistrée l'après-midi.

Pour les élections, les Place Publique vont devenir des Place Politique. Le premier numéro aura lieu à la mi-mars. Le directeur explique qu'« un Van France 3 va recueillir la parole présidentielle. C'est dans l'esprit des Place Politique précédentes mais il n'y a pas de politiques. Il y aura des thématiques. On va à la rencontre des gens pour voir des responsables de la culture, sociaux... ». C'est Marseille qui débutera les diffusions.

Pour ce qui concerne le van, la direction nous apprend que ce véhicule était dans le parc automobile de Marseille. Un logo France 3 sera rajouté sur le toit.

Les RP regrettent que cette émission soit diffusée sur l'ensemble de la région PACA, car même si les thématiques choisies concernent tous nos téléspectateurs, il faut que les exemples pris soient locaux.

Les RP se demandent encore une fois si cette formule n'est pas faite pour faire des économies. Pas du tout nous dit la direction, « cette émission tient la route comme ça ».

Dans le cadre des élections, il y aura 4 jeudis thématiques déclinés avec France bleu. Ca va commencer avec la matinale de France bleu :

17 mars : le pouvoir d'achat

24 mars : la santé

31 mars : l'environnement, le cadre de vie

7 avril : l'emploi

A noter que ces thèmes seront déclinés dans toutes les tranches de ces 4 jours : matinales, JT midi et soir, 18h30.

Deux grands débats citoyens auront lieu les 20 et 27 mars. Le 20 mars, DEP sera diffusé depuis Cannes et le thème sera consacré au Pouvoir d'achat. L'émission sera présentée par Nathalie Layani et Thierry Bezer.

Le 27 mars, DEP sera diffusé depuis Lauris, dans le Vaucluse. Le thème sera : les déserts médicaux. Cette émission sera également diffusée sur La chaîne parlementaire. Elle sera présentée par Nathalie Layani et Francis Letellier.

Les deux émissions seront enregistrées la veille de leur diffusion.

Pour des raisons techniques la direction explique que « Les JT midi du 19 mars et du 26 mars seront communs. Celui du 19 mars sera piloté par Marseille et celui du 26 mars sera piloté par Antibes. C'est pour avoir les moyens sur place, car très grosse organisation pour les équipes techniques et le réalisateur. »

Les émissions seront réalisées grâce au VPTL.

Football : Les RP ont exprimé leur déception car le match des ½ finales de la Coupe de France Versailles-Nice ne pourra pas être diffusé sur notre antenne pour des raisons de droits.

FTV avait déjà acheté les droits pour l'autre rencontre : Nantes-Monaco et nous n'avons le droit de ne diffuser qu'un seul match.

Samuel Peltier explique que « les accords sont négociés nationalement, mais à l'avenir on va essayer d'avoir des matches locaux ».

**Prochaine réunion des RP le jeudi 10 Mars !**  
**Vous pouvez poser vos questions avant jeudi 3 mars.**